

# ANNEXE II

## Cotisations

Contrat du régime conventionnel de prévoyance obligatoire n° CCN0701000-A

### Taux d'appel de cotisations au 01/01/2017

Les cotisations sont celles de l'année en cours et sont susceptible d'évolution chaque 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, et/ou selon l'évolution du régime prévu à la Convention Collective conformément aux Conditions Générales régissant votre contrat.

Garanties	Ensemble du Personnel Cadre et Non Cadre		
	Tranche A	Tranches B et C	Plafond de la Sécurité sociale
Décès/IAD	0,19 %	0,19 %	-
Décès Accidentel	0,02 %	0,02 %	-
Rente Education	0,17 %	0,17 %	-
Rente de Conjoint	0,38 %	0,38 %	-
Double Effet Conjoint	-	-	-
Frais d'Obsèques	-	-	-
Incapacité Temporaire de Travail	0,18 %	0,50 %	-
Incapacité – Incapacité Permanente Professionnelle	0,23 %	0,52 %	-
Dépendance	-	-	0,30 %
<b>TOTAL</b>	<b>1,17 %</b>	<b>1,78 %</b>	<b>0,30 %</b>